Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_038-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-038] DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DU BAR DES SPORTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la rénovation du bar des sports, il est proposé de demander des subventions aux différents partenaires financiers.

Il est rappelé que la commune a eu la notification d'attribution pour le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » de la Région Bretagne pour un montant de 110 000€.

Elle pourra également déposer une demande d'aide au titre de la DETR 2027 (à prévoir avant le 31/01/2027), fonds verts (le montant accordé dépendra de l'instruction du dossier par les services préfectoraux), LEADER, Programme de Solidarité Territoriale (PST) auprès du Conseil Départemental du Morbihan,

DECOMPOSITION DU MONTANT DE PROJET HT

ACQUISITION et frais	35 509,88 €
ETUDES	115 500,00 €
TRAVAUX	1 322 100,00 €
TOTAL	**1 473 109,88 €**

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_038-DE

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
DEPARTEMENT "PST"(contractualisation)	1 050 000,00 €	35%	367 500,00 €
REGION "BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE"	1 322 100,00 €	8%	110 000,00 €
DDTM "DOTATION UNITAIRE / PLAI"	20 403,00 €	100%	20 403,00 €
DDTM "BONUS RECYCLAGE FONCIER / PLAI"	9 000,00 €	100%	9 000,00 €
LEADER	75 000,00 €	100%	75 000,00 €
FONDS VERTS			
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		**39%**	**581 903,00 €**
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			891 206,88 €
TOTAL HT			**1 473 109,88 €**
TVA			294 621,98 €
TOTAL TTC			**1 767 731,86 €**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Arrête le projet d'aménagement de rénovation du bar des sports
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Autorise le maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers susmentionnés.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN